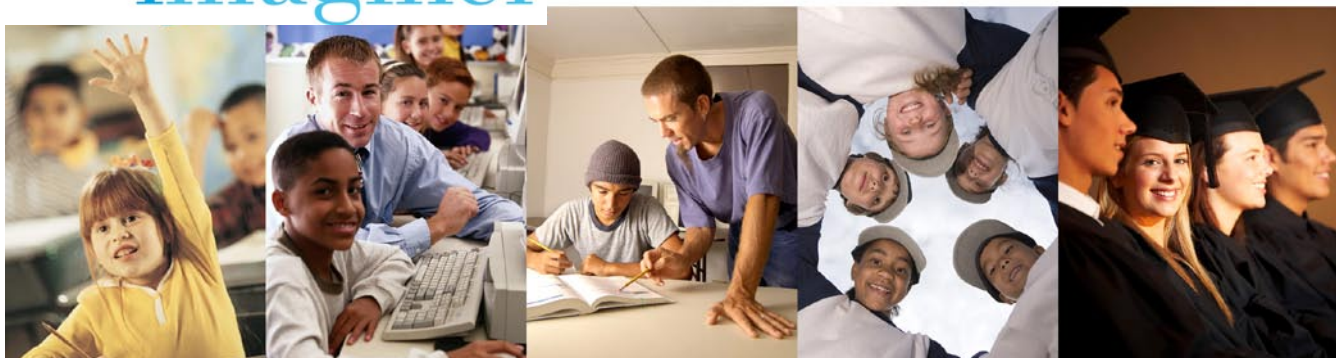


# Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta

PARSA

we envision  
imagine



## Guide du PARSA pour le cycle 4 2009 – 2012

Partenaires éducatifs du PARSA

Décembre 2008



## **Coordonnées**

School Improvement Branch  
Alberta Education  
Édifice 44 Capital Boulevard  
10044, 108<sup>e</sup> Rue, Edmonton (Alberta) T5J 5E6  
Tél. : 780-427-3160; Téléc. : 780-415-2481

*Remarque.* – Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

## **DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)**

Alberta. Partenaires de l'éducation du PARSA.

Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta : guide du PARSA pour le cycle 4, 2009-2012.

Disponible sur Internet à l'adresse : <<http://education.alberta.ca/francais/admin/franco.aspx>>.

Version anglaise : Alberta Initiative for School Improvement: AISI handbook for cycle 4, 2009-2012. <<http://education.alberta.ca/admin/aisi/aisidocs.aspx>>

ISBN 978-0-7785-8130-7

1. Enseignement -- Réforme -- Alberta. 2. Succès scolaire -- Alberta.

I. Alberta. Alberta Education. II. Titre. III. guide du PARSA pour le cycle 4, 2009-2012.

LB 2822.84.C2.A333 2009

371.2

Copyright © 2008, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre de l'Éducation de l'Alberta.

Le titulaire du droit d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document à des fins éducatives et sans but lucratif.

Ce texte est conforme  
à la nouvelle orthographe.



## Avant-propos

---

Le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) est une initiative audacieuse dont l'objectif est d'améliorer l'apprentissage et d'encourager les enseignants, les parents et la communauté à travailler de concert afin de mettre sur pied des projets novateurs qui répondent aux besoins locaux. Lancé en 1999 par le gouvernement de l'Alberta et ses partenaires, le PARSA propose un financement ciblé aux autorités scolaires afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves, de les inciter à devenir des agents actifs de leur apprentissage et d'améliorer le rendement scolaire. Plus de 500 millions de dollars ont été investis dans cette initiative. Après trois cycles fructueux d'une durée de trois ans chacun (2000-2009), le Programme d'amélioration scolaire de l'Alberta entame maintenant son quatrième cycle, soit 2009-2012.

**Le but du présent *Guide du PARSA pour le cycle 4* est de communiquer aux autorités scolaires les exigences et les marches à suivre provinciales et locales pour la planification, le financement, la mise en œuvre, la gestion, l'évaluation, la préparation des rapports et le partage des projets d'amélioration du rendement scolaire.**

Les trois premiers cycles du PARSA se sont échelonnés de 2000 à 2009. Les autorités scolaires (écoles publiques, séparées, francophones, privées et à charte) ont mis sur pied environ 1 700 projets visant à améliorer l'apprentissage tout en tenant compte des besoins et des circonstances au niveau local. Les résumés et les rapports de ces projets sont disponibles sur le site Web du PARSA : <<http://education.alberta.ca/aisi>>.

L'amélioration du rendement scolaire met l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage en favorisant le recours à de meilleures stratégies au niveau de l'école, de l'autorité scolaire et de la province. Les éléments essentiels qui permettent de promouvoir l'amélioration scolaire sont, notamment, le leadership, la pratique pédagogique, le climat à l'école, l'évaluation et la responsabilisation, le renforcement des capacités par le truchement du perfectionnement professionnel, l'engagement des élèves et des parents, ainsi que l'intégration de pratiques efficaces.

La transition du cycle 3 au cycle 4 est le moment idéal pour faire le point sur ce qui a été accompli et pour déterminer les tendances futures du PARSA. Le PARSA nous a aidés à comprendre l'innovation, le renouvellement, la complexité, la viabilité, le changement et la transformation. Les résultats sur neuf ans constituent une mine de renseignements accessibles aussi bien au niveau provincial, que national ou international. Grâce à des processus de recherche et d'enquête, ces renseignements sont destinés à amener les autorités scolaires à réfléchir sur l'amélioration de l'apprentissage chez leurs élèves selon les circonstances et les environnements qui leur sont propres. En outre, ces renseignements les aident à envisager les possibilités qu'offre ce partenariat de collaboration unique en Alberta.

Étant donné que les projets d'amélioration du rendement scolaire exigent un effort substantiel de la part de tous les intéressés, ce document se veut un guide de référence pour aider les autorités scolaires à planifier et à mettre en œuvre des projets d'amélioration viables du PARSA.

Le guide compte sept sections. La première présente le cadre de référence. Elle comprend le but, les principes, les procédures opérationnelles, les caractéristiques et les critères qui s'appliquent aux projets du PARSA. Les sections II à V décrivent les exigences relatives à l'élaboration de projets du PARSA et à la préparation des résultats annuels. La section VI contient l'adresse du bureau à contacter et la section VII précise les formulaires du cycle 4 qui sont disponibles sur le site Extranet du PARSA.

## Nouveaux domaines d'intérêt et aspects plus importants du cycle 4

Les orientations du cycle 4 ont été déterminées à partir de nombreuses sources. Les suggestions et les commentaires émis par les équipes des autorités scolaires du PARSA, les coordinateurs du PARSA, les directeurs généraux, nos partenaires et le personnel d'Alberta Education ont contribué à l'amélioration constante de cette initiative. De plus, le colloque du PARSA en octobre 2008 a permis aux chercheurs et spécialistes internationaux, aux partenaires et aux représentants des autorités scolaires de partager leurs recherches, expériences et résultats des projets du PARSA. À la lumière de ces données, on a pu définir les éléments à être poursuivis, améliorés, modifiés et ceux sur lesquels s'appuyer pour le cycle 4.

Les éléments suivants ont été identifiés, puis intégrés au but, aux principes, aux caractéristiques, aux procédures opérationnelles et au guide du PARSA :

1. Un nouvel intérêt pour la **participation des élèves**.
2. Un nouvel intérêt pour le **leadership partagé**.
3. Un nouvel intérêt pour la **complexité de l'innovation** et les **processus de changement**.
4. Un nouvel intérêt pour les **réseaux** de diffusion des connaissances, d'échange ou de création d'information, d'idées et de ressources.
5. Une plus grande importance accordée aux **plans de communication** et de **diffusion des connaissances**.
6. Accentuation de la **participation des parents, des élèves et de la communauté** à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.
7. Précision des **types de projets** que les autorités scolaires peuvent élaborer en vue d'encourager l'innovation, le partage et la collaboration :
  - a. Projets novateurs axés sur des thèmes qui sont nouveaux pour une autorité scolaire.
  - b. Projets novateurs qui approfondissent des thèmes déjà abordés, à l'aide de nouvelles recherches, stratégies et mesures.
  - c. Projets novateurs réalisés en équipe avec des objectifs communs à certaines autorités scolaires.
8. **Les constatations de projets connexes du PARSA** seront sources d'inspiration pour les propositions de projets.
9. Plus grande utilisation des **technologies numériques et des méthodes novatrices** de communication, de partage, de réseautage et de diffusion des connaissances.
10. Un guide révisé à des fins de clarté et de simplicité d'utilisation :
  - a. La nouvelle **section sur les procédures opérationnelles** inclut des renseignements clés dont les autorités scolaires ont besoin d'entrée de jeu.
  - b. Une section sur la **terminologie du PARSA** permet une interprétation commune des termes relatifs aux projets.
  - c. Les **hyperliens** dans le guide renvoient aux sites Web du PARSA et d'Alberta Education.

## Remerciements

---

Nous tenons à reconnaître le leadership du Comité directeur des partenaires de l'éducation dans l'élaboration de ce guide qui orientera l'administration du cycle 4 du PARSA.

Partenaires de l'éducation du PARSA :

- Alberta Education
- Alberta School Boards Association (ASBA)
- Alberta School Councils' Association (ASCA)
- Alberta Teachers' Association (ATA)
- Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA)
- College of Alberta School Superintendents (CASS)
- Facultés d'éducation des universités

Le partenariat du PARSA se caractérise par la confiance, la collaboration et le travail d'équipe chez les sept partenaires de l'éducation qui représentent des intérêts variés dans le processus de prestation de l'éducation offerte aux enfants.



## Table des matières

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>i</b>
Nouveaux domaines d'intérêt et aspects plus importants du cycle 4 .....	iii
<b>Remerciements</b> .....	<b>iv</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>v</b>
<b>I. Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta</b> .....	<b>1</b>
Cadre de référence du PARSA .....	1
But.....	1
Principes.....	1
Procédures opérationnelles .....	2
Élaboration du projet.....	2
Mesures .....	2
Financement.....	2
Production de rapports .....	3
Réseautage et diffusion des connaissances .....	3
Caractéristiques du PARSA.....	4
Terminologie du PARSA.....	6
<b>II. Planification de projet et préparation de la proposition</b> .....	<b>10</b>
Élaboration du projet.....	10
Décisions relatives à la répartition des fonds.....	11
Échéancier .....	12
Exigences relatives au projet .....	13
Vue d'ensemble du projet .....	14
Plan de projet détaillé.....	15
<b>III. Examen et approbation des propositions de plans de projets</b> .....	<b>23</b>
<b>IV. Diffusion des rapports, des évaluations et des connaissances</b> .....	<b>23</b>
<b>V. Échéancier annuel</b> .....	<b>26</b>
<b>VI. Personnes-ressources et soutien d'Alberta Education</b> .....	<b>27</b>
<b>VII. Formulaire</b> .....	<b>27</b>

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

# I. Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta

## Cadre de référence du PARSA<sup>1</sup>

### But

Améliorer l'apprentissage chez les élèves grâce à des initiatives qui les incitent davantage à participer, qui améliorent leur rendement et qui tiennent compte des besoins et des circonstances propres à chacune des autorités scolaires.

### Principes

1. Les projets du PARSA sont axés sur l'apprentissage, la participation et le rendement des élèves.
2. La collaboration, le leadership partagé, le soutien accordé aux intervenants qui mettent les projets en oeuvre et la participation significative de la communauté scolaire sont des éléments essentiels de l'amélioration du rendement scolaire.
3. Le PARSA tient compte de la complexité de l'innovation et des processus de changement.
4. Les projets des autorités scolaires sont rattachés au processus de planification et de rapport triennal en matière de planification, de communication et de responsabilisation annuels.
5. Les projets du PARSA reposent sur un juste équilibre entre les mesures de rendement locales et provinciales. Cet équilibre inclut des mesures quantitatives ou qualitatives approuvées qui sont pertinentes au projet.
6. Les plans de projet du PARSA tiennent compte de la recherche, de la documentation et des résultats de projets connexes réalisés dans le cadre du PARSA.
7. Les connaissances acquises par l'entremise du PARSA sont largement diffusées.
8. Des réseaux sont créés ou améliorés pour la diffusion des connaissances et l'échange d'information, d'idées et de ressources.
9. Alberta Education verse aux autorités scolaires des fonds ciblés pour les projets du PARSA.

---

<sup>1</sup>Les partenaires du PARSA ont établi le but, les principes et les concepts clés du PARSA en 1999. Ces aspects sont définis dans le document *Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta : Cadre de référence* (Comité directeur des partenaires de l'éducation du PARSA, 1999). Ils ont été mis à jour et revus pour refléter la nature évolutive du PARSA en Alberta. L'ensemble du cadre de référence est disponible à l'adresse <<http://education.alberta.ca/aisi>>.

## Procédures opérationnelles

### 1. Élaboration du projet

- 1.1 Les projets devraient être fondés sur les besoins locaux déterminés à l'aide de données locales et provinciales.
- 1.2 Les projets du PARSA sont mis en œuvre à l'échelle locale et sont basés sur l'un des éléments suivants. Ce sont des projets novateurs :
  - a) axés sur des thèmes qui sont nouveaux pour une autorité scolaire; ou
  - b) qui approfondissent des thèmes déjà abordés, grâce à de nouvelles recherches, stratégies et mesures; ou
  - c) réalisés en équipe avec des objectifs communs à certaines autorités scolaires.
- 1.3 Les projets peuvent être pluriannuels au cours d'un cycle.
- 1.4 Les projets sont conçus pour avoir un effet durable sur les pratiques pédagogiques utilisées dans les écoles.
- 1.5 Les stratégies et les mesures doivent concorder avec les objectifs d'amélioration.
- 1.6 Chaque proposition de projet doit comprendre un budget.

### 2. Mesures

- 2.1 Les mesures sont principalement centrées sur la participation, l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves.
- 2.2 Il y a un juste équilibre entre les mesures de rendement locales et provinciales, soit 60 % des mesures devraient être déterminées à l'échelle locale et 40 % par la province.

### 3. Financement

- 3.1 Toutes les autorités scolaires de l'Alberta (écoles publiques, séparées, à charte, privées et francophones) y compris les deux divisions scolaires de Lloydminster (selon le règlement 51/97 de l'Alberta) sont admissibles au financement du PARSA.
- 3.2 Pour chaque autorité scolaire, le financement est établi pour une année scolaire donnée en fonction d'un montant égal par élève inscrit à temps plein au 30 septembre de l'année précédente (une valeur de 0,5 est attribuée comme équivalent temps plein pour les élèves de la maternelle). Le taux annuel par élève est déterminé en divisant le total des fonds disponibles pour l'année de référence par le nombre total d'élèves « inscrits » dans la province.
- 3.3 Pour l'année scolaire 2008-2009, le financement accordé aux autorités scolaires de l'Alberta (M à 12) admissibles au financement du PARSA sera de 138 \$ par élève inscrit de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année et de 69 \$ pour les élèves de la maternelle (50 % du financement pour les autorités scolaires publiques de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année). Les autorités

scolaires privées recevront 60 ou 70 % du financement des écoles publiques selon un accord de financement provincial. Tout montant supplémentaire sera déterminé selon le processus budgétaire gouvernemental et présenté dans le *Funding Manual for School Authorities*.

<[http://www.education.alberta.ca/media/822819/21552\\_fund\\_manual\\_october\\_2008.pdf](http://www.education.alberta.ca/media/822819/21552_fund_manual_october_2008.pdf)>

- 3.4 Les fonds sont accordés aux autorités scolaires en fonction des propositions de projet du PARSA qui ont été approuvées et qui visent à améliorer l'apprentissage, la participation et le rendement scolaire des élèves.
- 3.5 Les autorités scolaires peuvent utiliser les fonds du PARSA pour les projets d'amélioration du rendement scolaire visant tant les enfants du préscolaire que les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- 3.6 Les fonds du PARSA peuvent être utilisés pour couvrir tous les coûts associés au projet d'amélioration du rendement scolaire, sous réserve de l'approbation par la province des projets présentés dans le cadre d'une proposition. Selon les lignes directrices relatives aux budgets, les fonds du PARSA sont répartis ainsi : (a) un minimum de 15 % pour le perfectionnement professionnel, (b) environ 5 % pour la gestion et l'administration du projet et (c) environ 10 % pour le matériel et autres biens.
- 3.7 Sous réserve de l'approbation de la province, les autorités scolaires peuvent abandonner des projets graduellement et présenter de nouvelles propositions, ou réorienter des fonds à d'autres projets existants.
- 3.8 Les fonds sont versés aux autorités scolaires à compter du mois de septembre de la première année du cycle, en fonction de l'approbation du projet. Pour les autres années, les fonds sont accordés sur présentation du rapport annuel.

#### 4. **Production de rapports**

- 4.1 Les autorités scolaires doivent préparer et soumettre le rapport annuel/final de projet du PARSA à la School Improvement Branch.

#### 5. **Réseautage et diffusion des connaissances**

- 5.1 Alberta Education sert de « centre d'échange » pour les plans de projets, les rapports, les résultats et les ressources.
- 5.2 Les autorités scolaires et les partenaires du PARSA se partagent la responsabilité de la diffusion des connaissances à l'aide notamment de réseaux.
- 5.3 Des réseaux qui contribuent à l'objectif du PARSA peuvent être mis en place à l'échelle locale, provinciale ou internationale.

## Caractéristiques du PARSA

Les douze attributs suivants définissent le PARSA :

### 1. **Axé sur l'élève**

Le PARSA reflète un engagement ferme à l'égard de l'amélioration du rendement scolaire. Cet engagement concorde avec la vision à long terme d'Alberta Education. Les élèves sont des apprenants actifs et engagés. Les projets du PARSA mettent l'accent sur l'apprentissage et répondent aux besoins variés de chaque élève en matière d'apprentissage.

### 2. **Partenariat**

Le PARSA est un partenariat entre les enseignants, les directeurs d'écoles, les directeurs généraux, les conseillers scolaires, les facultés d'éducation des universités, les parents et le gouvernement. Ce partenariat se caractérise par la confiance, la collaboration et le travail d'équipe chez ces partenaires qui veulent améliorer l'éducation offerte aux élèves de l'Alberta, soit les bénéficiaires de ce partenariat fort et diversifié. En conjuguant leurs efforts, les partenaires continuent à développer de nouvelles relations, stratégies et pratiques, qui fournissent des avantages à long terme en matière d'enseignement et d'apprentissage dans notre province.

### 3. **Collaboration**

La collaboration est un élément essentiel à l'amélioration du rendement scolaire. Les projets sont élaborés et mis en œuvre avec la collaboration de la communauté scolaire. La participation des enseignants, du personnel scolaire et des élèves, ainsi que le soutien des parents et des partenaires sont des éléments clés de la réussite d'un projet.

### 4. **Catalyseur**

Le PARSA est un catalyseur de changement. L'objectif commun, le financement ciblé, le partenariat, le climat positif et l'infrastructure de coopération agissent de concert en vue d'opérer des changements dans la manière d'enseigner et d'apprendre.

### 5. **Souplesse**

Les autorités scolaires choisissent des stratégies qui améliorent l'apprentissage en tenant compte de leur contexte local.

### 6. **Une culture de l'amélioration continue**

Le PARSA fait la promotion d'une culture de l'amélioration continue. Cette culture est évidente dans les écoles et les autorités scolaires où les objectifs d'amélioration du rendement concordent avec l'enseignement donné dans les salles de classe. L'amélioration continue est une responsabilité partagée. Les écoles fonctionnent comme des communautés d'apprentissage où enseignants et élèves participent tous deux à l'apprentissage. Le perfectionnement professionnel et le soutien administratif continu sont des éléments clés de l'amélioration continue dans les écoles et le système scolaire.

## 7. Une pratique fondée sur les preuves

La pierre angulaire du PARSA, ce sont les preuves que des pratiques pédagogiques ciblées s'avèrent avantageuses pour l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves, preuves obtenues grâce à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation de données. Le recours à des méthodes et à des sources de données multiples permet aux Albertains de se fier aux résultats. Au fur et à mesure que le corpus de preuves sur les pratiques efficaces s'accroît, le défi et la promesse du PARSA consisteront à intégrer ces pratiques dans de nouveaux contextes.

## 8. Des interventions fondées sur la recherche

La recherche rigoureuse sert de fondement à l'attente qu'il y aura amélioration. La mise en œuvre de stratégies d'enseignement efficaces est un aspect critique des projets du PARSA. Le PARSA permet de vérifier l'efficacité de ces interventions dans les écoles de l'Alberta.

## 9. Recherche et réflexion

Le fait de mettre clairement l'accent sur l'apprentissage chez les élèves est au cœur de la recherche et de la réflexion. Cette recherche et cette réflexion aboutissent à une meilleure compréhension des pratiques pédagogiques et à des modifications bien réfléchies de ces pratiques. L'analyse des stratégies qui ont bien marché et le fait de miser sur ces stratégies mènent à des améliorations constantes. Les stratégies qui n'ont pas donné les résultats souhaités peuvent néanmoins fournir d'importants renseignements concernant ce qui doit changer et ce qui est susceptible de réussir.

## 10. Renforcer les capacités et intégrer les pratiques efficaces

Le perfectionnement professionnel continue de faire en sorte qu'enseignants et élèves bénéficient des nouvelles connaissances, pratiques et technologies qui sont mises au point grâce au PARSA. Pour être efficace, le perfectionnement doit être planifié, systématique et soutenu. Les pratiques, les outils, les produits et les processus prometteurs mis au point ou obtenus par le truchement du PARSA profiteront aux élèves de l'Alberta dans le futur.

## 11. Diffusion des connaissances

Le PARSA contribue à l'ensemble des connaissances sur l'enseignement, l'apprentissage et l'amélioration des démarches pédagogiques. Les symposiums, les rapports, le centre d'échange et le réseautage à l'échelle de la province favorisent le partage de ces connaissances.

## 12. Réseautage

Les réseaux du PARSA favorisent l'échange d'information, d'idées et de ressources ainsi que la communication et la diffusion des connaissances. Les réseaux comprennent des interactions numériques et en face à face à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale.

## Terminologie du PARSA

### 1. Évaluation

L'évaluation est un processus de collecte de renseignements sur le rendement et la performance des élèves. Ce processus comporte une variété de tâches d'évaluation conçues pour observer et améliorer leur apprentissage. La collecte de données sur les élèves est assurée de manière continue par les enseignants à des fins précises et par rapport aux résultats d'apprentissage contenus dans les programmes d'études. Les objectifs principaux de l'évaluation sont de faciliter les processus d'apprentissage et d'enseignement grâce à deux processus apparentées.

- a. *Évaluation au service de l'apprentissage* – Évaluations qui aboutissent à un échange continu d'information entre les élèves et les enseignants à propos des progrès des élèves. Cette évaluation vise à donner aux enseignants des renseignements sur l'apprentissage chez leurs élèves et permet également aux élèves de mieux se connaître. Elle n'est pas utilisée aux fins de la notation.
- b. *Évaluation de l'apprentissage* – Évaluation conçue pour recueillir de l'information sur l'apprentissage afin de juger du rendement des élèves à la fin d'une période d'enseignement donnée. L'information recueillie a pour but d'éclairer les élèves, les parents, les enseignants et toute autre personne sur l'apprentissage des élèves.

### 2. Données de référence et cibles pour les mesures du projet

Les données de référence fournissent des preuves en matière de rendement avant qu'un projet du PARSA ne commence. Ces données servent de référence pour mesurer les répercussions d'un projet. Elles fournissent d'importants renseignements sur l'écart entre la situation actuelle et les objectifs attendus d'un projet. Les cibles sont les résultats que l'on souhaite atteindre au terme de la réalisation du projet. Les cibles annuelles sont définies pour des projets pluriannuels afin de faire le point sur les progrès accomplis pour réaliser les objectifs d'amélioration. Les cibles doivent être raisonnables et réalisables.

### 3. Processus de changement

Le changement est un processus et non un évènement. Il s'agit d'un processus complexe avec des stades de développement tant dans les changements systémiques que dans les façons de penser. Lorsqu'un nouveau système est compris et adopté, de nouvelles façons de penser et des pratiques connexes sont intériorisées et deviennent le statu quo. Le processus de changement est dynamique et non linéaire. C'est-à-dire qu'il n'y a ni début ni fin clairs.

### 4. Communication

La communication est un processus qui permet de transmettre ou d'échanger des pensées, des nouvelles, des opinions ou de l'information. La collaboration et la coopération ne sont possibles que grâce à la communication. À chaque public (p. ex., personnel de l'école, conseil scolaire, parents, collectivité, etc.) correspond un mode de communication différent. Se reporter à la trousse de communication du PARSA <<http://education.alberta.ca/admin/aisi/aisidocs/toolkit.aspx>> pour des exemples de communication concernant le PARSA à l'échelle locale.

## 5. Innovation

Le financement ciblé du PARSA permet d'essayer de nouvelles choses. Il encourage les autorités scolaires à essayer de nouvelles démarches afin de répondre aux besoins de leurs élèves. De manière générale, l'innovation comprend les stratégies issues de la recherche, stratégies qui n'ont pas été mises en pratique auparavant par l'autorité scolaire ou dans ses écoles. Elle encourage la souplesse, la prise de risques et la pensée créative.

## 6. Intégration

L'intégration a lieu quand les éducateurs incorporent de nouvelles pratiques, stratégies, connaissances et constatations clés dans leurs démarches pédagogiques. Théoriquement, les pratiques pédagogiques et les démarches d'apprentissage seront transférables à d'autres classes ou situations et à d'autres membres du personnel, en plus des enseignants et des élèves qui participent au projet.

## 7. Diffusion des connaissances

On s'attend à ce que les équipes du PARSA partagent ce qu'elles ont appris. Au fur et à mesure que les éducateurs essaient de nouvelles démarches et de nouvelles stratégies d'apprentissage ou d'enseignement, ils acquièrent de nouvelles connaissances. Il y a plusieurs moyens de diffuser ces nouvelles connaissances et pratiques, notamment la documentation d'un projet, les ateliers, les symposiums, le site Web du PARSA, les monographies, les résumés de recherche et les articles publiés dans le bulletin *L'Amélioration du rendement scolaire : Quoi de neuf?*, ainsi que dans les revues spécialisées. Des stratégies de communication efficaces aboutissent à un transfert à plus vaste échelle des nouveaux acquis et à leur adoption à plus long terme dans les écoles, les autorités scolaires et la province.

## 8. Leadership

Le leadership existe à tous les niveaux et devrait être partagé. La création d'une vision commune, une équipe engagée, l'établissement de partenariats, la promotion de milieux d'apprentissage où les résultats sont élevés, ainsi que l'orientation et la gestion des changements sont tous des aspects d'un leadership qui réussit.

## 9. Apprentissage

L'apprentissage est un processus actif qui consiste à acquérir des connaissances, des compétences, des attitudes et des comportements. Ce processus permet d'acquérir de nouvelles habiletés, compétences, valeurs, connaissances et préférences. La métacognition et différents facteurs relatifs à l'affectivité et à la motivation ont des répercussions sur l'apprentissage. L'apprentissage est considéré comme un processus actif qui permet à une personne de s'intégrer dans une vie sociale et culturelle, d'exprimer ses émotions et d'entretenir des échanges.

## 10. Réseautage

Le réseautage dans le cadre du PARSA comprend un engagement énergique et partagé pour trouver et partager de l'information, des recherches, des pratiques pédagogiques novatrices, ou dans certains cas, des principes pédagogiques appris au fil du temps. Il peut être mis en

place à l'aide d'une multitude de stratégies (à l'échelle locale, provinciale et internationale) en vue de favoriser le partage et un dialogue constructif avec l'intention d'influer sur les pratiques pédagogiques et ainsi améliorer l'apprentissage.

### 11. **Participation des parents**

La participation des parents à la vie et à l'éducation de leurs enfants est essentielle pour bien apprendre. Les pratiques parentales ont des effets importants sur le développement des enfants sur le plan social et cognitif. Les enfants réussissent mieux à l'école lorsque leurs parents les surveillent, sont attentifs à leurs besoins et les encouragent à être autonomes. L'apprentissage et le rendement scolaire des élèves s'améliorent lorsque les parents ont l'occasion de participer aux décisions en tant que membres du partenariat du PARSA, partenariat fondé sur la confiance, la coopération et le travail d'équipe. Ce partenariat peut se réaliser grâce à la participation individuelle des parents aux activités de l'école ou du PARSA, ou encore en étant membre du conseil d'école.

### 12. **Rendement**

Le rendement est une preuve d'apprentissage. Les élèves ont l'occasion de montrer ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire de toutes sortes de façons : communication orale, écriture, présentations multimédias, portfolios, affiches, examens, projets et représentations publiques.

### 13. **Perfectionnement professionnel**

Un perfectionnement professionnel efficace renforce les capacités pédagogiques et influence l'amélioration de l'enseignement et la prestation des programmes d'études. Il est efficace quand il est continu, centré sur l'amélioration de l'apprentissage, intégré au travail, fondé sur la recherche et incorporé à une multitude de contextes d'enseignement. Une manière bien conçue d'aborder le perfectionnement professionnel est essentielle à la réussite de la mise en œuvre des objectifs du PARSA. Se reporter à *Perfectionnement professionnel – Guide de planification globale*.

### 14. **Conception des projets**

La conception des projets PARSA doit être systématique, bien définie et cohérente. Un plan détaillé satisfait à tous les critères de projet : un but, des objectifs et des résultats d'apprentissage clairement énoncés; des renseignements généraux; des données issues de la recherche; le soutien et la participation de la communauté scolaire; des mesures; des stratégies d'enseignement et de communication, ainsi que les renseignements relatifs au budget et à la dotation en personnel.

### 15. **Mesures qualitatives**

Les données qualitatives fournissent des descriptions détaillées et transférables d'expériences éducatives. Elles sont centrées sur les processus, la signification et les comportements humains tels qu'ils se produisent dans un contexte donné. Les sources de preuves peuvent inclure les transcriptions d'entrevues, les rapports écrits (p. ex., les fiches d'observation), les transcriptions des échanges de groupes de discussion, des enregistrements vidéo ou sonores

(p. ex., documenter les activités de classe), des objets/documents/portfolios (p. ex., journal personnel, objets d'art).

#### 16. **Mesures quantitatives**

Les mesures quantitatives utilisent des données numériques. Les sources de preuves peuvent inclure les tests standardisés, les évaluations locales (p. ex., bulletins scolaires, notes des enseignants, etc.), les dossiers scolaires (p. ex., assiduité, comportement de l'élève, crédits obtenus, achèvement d'un cours, etc.), les tests de rendement provinciaux, les examens en vue du diplôme de 12<sup>e</sup> année, les taux de participation, les taux d'achèvement au secondaire, les taux d'abandon scolaire, l'admissibilité à la bourse d'études Rutherford, les taux de transition, les sondages (auprès des élèves, des parents, des enseignants, du grand public) et les sondages provinciaux du pilier de la responsabilisation.

#### 17. **Projets fondés sur la recherche**

Les projets PARSA devraient être basés sur les besoins de l'autorité scolaire ou de l'école et faire appel à la recherche comme fondement de leur conception et de leur orientation. La recherche constitue une source solide de renseignements sur ce qui donne des résultats dans divers contextes et auprès d'une variété d'élèves. Les synthèses de recherches, les méta-analyses et les études empiriques sont recommandées en tant que sources de preuves de ce qui donne des résultats.

#### 18. **Communauté scolaire**

En plus des élèves, des parents et du personnel enseignant, les communautés scolaires se composent des administrateurs scolaires, du conseil d'école, du conseil scolaire, des entreprises et organismes communautaires.

#### 19. **Capacité à intéresser l'élève**

On dit que les élèves s'impliquent lorsqu'ils participent activement à leur apprentissage, persistent malgré les défis et aiment accomplir leur travail. La participation des élèves fait également référence à la volonté et au besoin des élèves de participer aux processus d'apprentissage et de réussir.

#### 20. **Durabilité / Effet durable**

Les projets du PARSA sont conçus pour avoir un effet durable sur les pratiques pédagogiques utilisées dans les écoles. Le plan devrait préciser la manière de continuer à faire profiter les élèves du projet et à favoriser des pratiques enseignantes efficaces pendant des années à venir (après le projet du PARSA). Les connaissances issues de la recherche et de la mise en œuvre du projet devraient être incorporées systématiquement dans les pratiques des écoles et dans l'ensemble du système d'éducation. La durabilité comprend le transfert et l'établissement de pratiques en tant que composantes de la culture d'une école ou d'une autorité scolaire.

## II. Planification du projet et préparation de la proposition

### 1. Élaboration du projet

Les projets du PARSA doivent :

- viser la participation, l'apprentissage et le rendement des élèves (1<sup>er</sup> principe);
- soutenir l'amélioration de l'apprentissage chez les élèves en encourageant les enseignants, les parents et les autres partenaires de l'éducation à travailler de concert afin d'introduire des projets novateurs et des initiatives originales qui tiennent compte des besoins locaux et des circonstances locales (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> principes);
- faire partie intégrante de la planification triennale et du rapport triennal de l'autorité scolaire (4<sup>e</sup> principe);
- avoir un juste équilibre entre les mesures de rendement locales et provinciales pertinentes au projet (5<sup>e</sup> principe);
- refléter des constatations puisées dans la recherche, la documentation ou les projets du PARSA connexes (6<sup>e</sup> principe);
- inclure un plan pour diffuser les connaissances (7<sup>e</sup> principe);
- utiliser des réseaux d'échange d'information, d'idées et de ressources (8<sup>e</sup> principe).

- 1.1 À toutes les étapes de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation d'un projet, il faut d'abord viser la participation, l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves. Les stratégies telles que le perfectionnement professionnel contribuent à l'atteinte de cet objectif.
- 1.2 Puisque la collaboration constitue un élément essentiel de l'amélioration du rendement scolaire, les propositions de projet doivent faire mention du soutien qui sera accordé aux intervenants qui mettront les projets en oeuvre. Les propositions doivent aussi faire appel à la participation significative de la communauté scolaire. En plus des élèves, du personnel et des familles, la communauté scolaire comprend les conseils d'école et les organismes qui offrent des services aux écoles et aident les enfants à réussir dans leurs études.
- 1.3 Il est nécessaire d'adopter une démarche « ascendante » et une démarche « descendante » faisant appel à la consultation et à l'engagement. On doit aussi planifier et prendre des décisions en matière de priorités pour l'ensemble de l'autorité scolaire. Pour que les projets portent des fruits, ils doivent reposer sur l'appui qu'ils recevront de la part des écoles et de la collectivité. D'autre part, c'est l'autorité scolaire qui doit prendre la décision finale au sujet de l'orientation et de l'affectation globale des ressources, et ce, à la lumière de la situation et des besoins de l'autorité scolaire.
- 1.4 Les projets du PARSA doivent être rattachés à la planification triennale et au rapport triennal de l'autorité scolaire. À ce sujet, prière de se reporter au *Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats* (Alberta Education) <[http://education.alberta.ca/media/675962/plans\\_rapports.pdf](http://education.alberta.ca/media/675962/plans_rapports.pdf)>.

- 1.5 Les propositions de projet doivent tenir compte de résultats issus de la recherche, de la documentation récente sur l'amélioration du rendement scolaire et des autres projets du PARSA. Les partenaires des universités de l'Alberta ont compilé des résumés et des évaluations des recherches ayant trait à des thèmes de projets. Ces résumés sont affichés sur le site Web du PARSA : <http://education.alberta.ca/apps/aisi/literature>.

## 2. Décisions relatives à la répartition des fonds

Les projets du PARSA doivent disposer d'un budget qui reflète l'utilisation du financement ciblé du PARSA. (9<sup>e</sup> principe)

- 2.1 Chaque proposition de projet doit comprendre un budget. La somme visée par la demande d'approbation de fonds présentée par l'autorité scolaire à Alberta Education ne doit pas dépasser le total des fonds auxquels l'autorité scolaire a droit. Tous les fonds accordés dans le cadre du PARSA doivent être affectés à des projets du PARSA.
- 2.2 La répartition des fonds du PARSA dans une autorité scolaire donnée ainsi que le choix des projets à soumettre pour approbation se font à l'échelle locale. Ces décisions doivent être prises en fonction de priorités permettant de répondre à des besoins locaux et à des circonstances locales. Ces besoins et circonstances peuvent inclure ce qui suit :
- les priorités ou les besoins de l'ensemble de l'autorité scolaire (comme la littératie précoce, la numératie);
  - les besoins propres à un niveau scolaire ou à une matière (comme la lecture à l'élémentaire, les mathématiques au secondaire 1<sup>er</sup> cycle, l'achèvement des études secondaires);
  - les besoins propres à une école (comme les élèves dans le besoin);
  - les besoins de la collectivité locale (comme les programmes au préscolaire pour les enfants à risque);
  - un ensemble parmi les exemples ci-dessus.
- 2.3 Une autorité scolaire peut établir des partenariats avec d'autres autorités scolaires afin de mettre en commun une partie du financement obtenu dans le cadre du PARSA. Par exemple :
- les autorités A et B pourraient se partager un spécialiste en lecture dont le salaire serait acquitté par l'autorité A et les frais de déplacement et le matériel par l'autorité B (ou encore, les autorités A et B pourraient se partager les coûts à parts égales);
  - l'école X de l'autorité A pourrait prendre des dispositions avec l'école Y de l'autorité B pour se servir de ses installations de sciences en échange des installations des beaux-arts de l'école Y;

- les écoles des autorités scolaires adjacentes pourraient fournir des activités de perfectionnement professionnel conjointes à leurs enseignants de mathématiques.
- 2.4 Les autorités scolaires peuvent combiner les fonds qu'elles reçoivent dans le cadre d'un projet du PARSA à des fonds provenant d'autres sources (internes ou externes) afin de mettre en œuvre des projets de plus grande envergure.
- 2.5 Une autorité scolaire peut soumettre plus d'un projet. Cependant, la totalité du financement accordé par la province ne doit pas dépasser le montant total du financement mis à la disposition de l'autorité pour l'année scolaire en question, en fonction du nombre d'élèves inscrits multiplié par le taux par élève déterminé par le PARSA.
- 2.6 Les fonds du PARSA peuvent être utilisés pour couvrir tous les coûts associés à un projet d'amélioration du rendement scolaire, sous réserve de l'approbation par la province du projet présenté dans le cadre d'une proposition. Les lignes directrices relatives aux budgets sont les suivantes :
- un minimum de 15 % des fonds est consacré au perfectionnement professionnel;
  - environ 5 % est consacré à la gestion et à l'administration du projet; et
  - environ 10 % est consacré à l'achat de matériel ou d'autres biens.
- 2.7 Les autorités scolaires bénéficient de beaucoup d'autonomie et de souplesse en ce qui a trait à la conception de projets d'amélioration et à la répartition des ressources propres à favoriser l'amélioration du rendement scolaire, sous réserve des considérations suivantes :
- le financement ne doit pas être versé sous forme de primes au personnel;
  - les allocations par tête aux écoles ne sont pas permises.
- 2.8 Il incombe aux autorités scolaires de faire l'estimation des coûts et de tenir compte des dépenses, en recourant à des systèmes, processus et procédures de gestion qui respectent les principes et les pratiques comptables généralement reconnus.

### 3. Échéancier

- 3.1 La date limite pour présenter à la School Improvement Branch les propositions de projets du PARSA pour les nouveaux projets est le 30 avril. Il n'est pas exigé de resoumettre, à des fins d'approbation, la deuxième ou la troisième année des projets pluriannuels. Toutefois, le budget de tous les projets doit être approuvé annuellement.

#### 4. Exigences relatives au projet

Tous les projets doivent comprendre de l'information sur les exigences suivantes :

##### **Section A : Vue d'ensemble du projet**

- A1 Paramètres du projet
- A2 Description du projet
- A3 Participation de la communauté scolaire
- A4 Recherche
- A5 Objectifs d'amélioration

##### **Section B : Plan de projet détaillé**

- B1 Mesures du projet
- B2 Stratégies et processus clés
  - a. Stratégies pédagogiques
  - b. Évaluation des élèves
  - c. Gestion et coordination des projets
  - d. Perfectionnement professionnel
  - e. Participation des parents et de la communauté
  - f. Communication et diffusion des connaissances
  - g. Réseautage
  - i. Intégration et durabilité
  - j. Processus d'évaluation des projets
- B3 Besoins en personnel
- B4 Budget et rapport financier
- B5 Annexe (facultatif)
- B6 Coordonnées des personnes-ressources pour le projet
- B7 Attestation du directeur général (de la directrice générale)

Note : Ces sections sont conformes au gabarit du plan de projet du PARSA.

Veillez visiter le site Web du PARSA pour **consulter le matériel et les ressources destinés à la planification et à la mise en œuvre d'un projet du cycle 4.**

## Section A : Vue d'ensemble du projet

### A1 Paramètres du projet

- a. Cette section contient de l'information sur le projet telle que le titre, l'envergure, les thèmes et l'accent mis sur élèves.
- b. Les projets peuvent s'échelonner sur une ou plusieurs années. Il est préférable que la durée des projets soit de trois ans pour qu'il soit possible d'améliorer l'apprentissage chez les élèves de manière significative et durable.

### A2 Description du projet

- a. La proposition doit comporter une brève description du projet. Cette description doit expliquer comment ce projet diffère des autres projets entrepris par l'autorité scolaire durant le premier cycle (2000-2003), le second cycle (2003-2006) et le troisième cycle (2006-2009) du PARSA. Ces différences peuvent inclure des objectifs d'amélioration, des stratégies clés, de nouvelles écoles, de nouveaux niveaux scolaires, de nouvelles matières, etc.
- b. Il est important que les nouveaux projets ne maintiennent pas le statu quo avec les projets des cycles précédents, car l'objectif du PARSA est de promouvoir l'innovation et l'amélioration continue; toutefois, un thème déjà traité peut être approfondi au moyen de nouvelles recherches, stratégies, mesures et approches.

### A3 Participation de la communauté scolaire

- a. La participation de la communauté scolaire doit être valable et la proposition doit indiquer qui a participé au processus de consultation (par ex., administrateurs, parents, directeurs d'école, conseil d'école, élèves et enseignants).
- b. La proposition de projet doit décrire la participation des intervenants dans les processus de consultation, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.
- c. Puisque la collaboration constitue un élément essentiel de l'amélioration du rendement scolaire, les propositions de projet doivent faire mention du soutien qui sera accordé aux intervenants qui mettront les projets en œuvre. Les propositions doivent aussi faire appel à la participation significative de la communauté scolaire. En plus des élèves, du personnel et des familles, la communauté scolaire comprend les conseils d'école et les organismes qui offrent des services aux écoles et aident les enfants à réussir dans leurs études.
- d. Il est nécessaire d'adopter une démarche « ascendante » et une démarche « descendante » faisant appel à la consultation et à l'engagement. On doit aussi planifier et prendre des décisions en matière de priorités pour l'ensemble de l'autorité scolaire. Pour que les projets portent des fruits, ils doivent reposer sur l'appui qu'ils recevront de la part des écoles et de la collectivité. D'autre part, c'est l'autorité scolaire

qui doit prendre la décision finale au sujet de l'orientation et de l'affectation globale des ressources, et ce, à la lumière de la situation et des besoins de l'autorité scolaire.

#### **A4 Recherche**

- a. Les propositions de projet doivent tenir compte des résultats des recherches récentes sur l'amélioration du rendement scolaire. Les projets antérieurs du PARSA fournissent des renseignements détaillés utiles pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des nouveaux projets. Les partenaires des universités de l'Alberta ont compilé des résumés sur des thèmes de projets et ont rédigé des rapports sur les recherches réalisées au cours des projets du PARSA. Ces résumés et ces rapports sont affichés dans le *clearinghouse* du site Web du PARSA.
- b. Alberta Education a créé un site Web afin d'aider les écoles à se renseigner sur la recherche relative à l'amélioration scolaire. Les autorités scolaires et les facultés d'éducation des universités ont tous contribué à cette base d'information. L'adresse de ce site Web : <<http://education.alberta.ca/aisi>>.
- c. L'exigence relative à la prise en compte des résultats des recherches sur l'amélioration scolaire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets vise à maximiser les possibilités de réussite.

#### **A5 Objectifs d'amélioration**

- a. Les projets du PARSA doivent être rattachés à la planification triennale et au rapport triennal de l'autorité scolaire. À ce sujet, prière de se reporter au document suivant : *Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats* (Alberta Education). Ce guide est mis à jour chaque année par Alberta Education : <[http://education.alberta.ca/media/675962/plans\\_rapports.pdf](http://education.alberta.ca/media/675962/plans_rapports.pdf)>.
- b. La proposition doit indiquer la concordance entre les objectifs, les stratégies et les mesures.
- c. Chaque projet doit décrire comment les objectifs et les priorités en matière d'amélioration dans le cadre du PARSA sont rattachés au plan triennal de l'autorité scolaire.

### **Section B : Plan de projet détaillé**

La planification, la mise en œuvre, le soutien continu et l'évaluation à l'échelle locale sont essentiels à la réussite de tous les projets d'amélioration du rendement scolaire. Des initiatives valides risquent d'échouer durant leur mise en œuvre si elles ne sont pas prises au sérieux et ne sont pas adéquatement soutenues. La planification et la mise en œuvre à l'échelle locale ainsi que le soutien et l'évaluation systématique revêtent une importance primordiale dans la réussite de chaque projet, tant à l'échelle de l'école que de l'autorité scolaire.

Chaque projet doit être doté d'une stratégie de mise en œuvre. Des ressources suffisantes doivent y être affectées pour que le projet soit soutenu de manière adéquate.

Les projets doivent prévoir l'intégration de pratiques pédagogiques efficaces une fois qu'ils sont officiellement terminés. L'intégration de pratiques efficaces est un aspect essentiel de l'amélioration soutenue de l'apprentissage.

## B1 Mesures du projet

- a. Les mesures ont essentiellement pour but d'obtenir une indication de réussite pour un projet donné selon l'impact qu'il a sur l'apprentissage. Les mesures doivent être adaptées aux objectifs visés pour ce projet.
- b. Les stratégies et les mesures relatives au projet doivent concorder avec les objectifs d'amélioration. Les types de mesures utilisés doivent être déterminés en fonction de la nature de chaque projet, des résultats attendus et de la nécessité de fournir une indication d'amélioration. Autrement dit, les mesures doivent convenir à la nature de l'amélioration recherchée plutôt que de servir à « dicter » la conception du projet. Les types de mesures incluent les mesures locales et provinciales résumées dans le tableau ci-dessous. Une liste de ces mesures est disponible sur le site du PARSA : <http://education.alberta.ca/aisi>.

	Mesures quantitatives	Sondages	Mesures qualitatives
<b>Locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tests standardisés</li> <li>• Évaluations locales (p. ex., bulletins scolaires, notes des enseignants, etc.)</li> <li>• Dossiers scolaires comprenant l'assiduité, le comportement de l'élève, les crédits obtenus et l'achèvement des cours</li> <li>• Autres*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondages (auprès des élèves, des parents, du grand public)</li> <li>• Autres*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portfolios</li> <li>• Études de cas</li> <li>• Transcriptions d'entrevues</li> <li>• Transcriptions des échanges des groupes de discussion</li> <li>• Fiches d'observations</li> <li>• Autres*</li> </ul>

\* Autres mesures à déterminer ou à élaborer durant l'élaboration du projet.

### Provinciales

<ul style="list-style-type: none"><li>• Tests de rendement provinciaux (3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année)</li><li>• Examens en vue du diplôme (12<sup>e</sup> année)</li><li>• Taux de décrochage</li><li>• Taux d'achèvement au secondaire</li><li>• Admissibilité à la bourse d'études Rutherford</li><li>• Taux de transition</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sondages provinciaux sur le pilier de la responsabilisation</li></ul>	
---	---	--

Des plus amples renseignements sur les mesures de rendement provinciales sont disponibles à <<http://education.alberta.ca/admin/funding/accountability.aspx>>.

- c. Les mesures du PARSA doivent être centrées sur l'atteinte des résultats d'apprentissage (à savoir, la participation et le rendement scolaire des élèves).
- d. Il doit y avoir un juste équilibre entre les mesures de rendement locales et provinciales. Cet équilibre doit inclure des sondages et des mesures quantitatives ou qualitatives approuvés.
- e. Alberta Education encourage le recours aux mesures provinciales déjà disponibles, lorsque cela est possible et réalisable.

**Les mesures quantitatives** de l'apprentissage comprennent les résultats et les taux de participation aux tests de rendement provinciaux en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années et aux examens en vue du diplôme de 12<sup>e</sup> année ainsi que les taux d'achèvement au secondaire, données communiquées aux autorités par le Ministère.

**Les mesures de sondage** qui appuient les projets peuvent inclure les sondages provinciaux effectués auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, de leurs parents et de leurs enseignants.

- f. Les autorités scolaires déterminent, à l'échelle locale, des sondages et des mesures qualitatives ou quantitatives supplémentaires, en fonction de la nature des améliorations et des circonstances locales.

- g. Étant donné que chaque projet du PARSA tient compte des besoins et des circonstances uniques de l'autorité scolaire, aucune restriction ne s'applique au nombre de mesures utilisées. Le nombre de mesures doit être suffisant pour donner une « indication de la réussite » en ce qui concerne les résultats intérimaires (progrès) et les résultats définitifs.
- h. Dans le cadre du processus d'approbation par la School Improvement Branch (SIB), les mesures de projet présentées seront étudiées et s'il y a lieu, des ajustements seront apportés en collaboration avec l'autorité scolaire.
- i. Les autorités scolaires doivent faire preuve de jugement professionnel lorsqu'elles établissent les données de référence et les objectifs pour chaque mesure du projet.
- j. **Les données de référence** sont établies d'après la moyenne des résultats associés à la population ciblée ou d'un groupe comparable avec des caractéristiques similaires sur les trois dernières années. Les moyennes de trois ans obtenues fournissent des données fiables pour comparer les résultats des projets. Elles ne subissent pas les fluctuations des résultats d'année en année causées par des facteurs incontrôlables.
- k. Le degré d'amélioration visé doit être réaliste et réalisable.
- l. Les objectifs d'amélioration, les données de référence et les cibles sont interreliés dans la conception du projet. Si les objectifs ne sont pas définis ou le sont de manière approximative, il est difficile de savoir quelles données de référence rassembler. De même, il est impossible de déterminer des cibles convenables pour les mesures si les données de référence ne sont pas précises ou n'ont pas été déterminées.
- m. **Les mesures qualitatives** fournissent des descriptions détaillées et transférables des d'expériences éducatives. Elles sont centrées sur les processus, la signification et les comportements humains tels qu'ils se produisent dans un contexte donné. Les sources de preuves peuvent inclure les transcriptions d'entrevues, les rapports écrits (p. ex., les fiches d'observation), les transcriptions des échanges de groupes de discussion, des enregistrements vidéo ou sonores (p. ex., documenter les activités de classe), des objets/documents/portfolios (p. ex., journal personnel, objets d'art).
- n. La « situation actuelle » fournit les données de départ. Les « indicateurs de réussite » indiquent si les « changements souhaités » ont été réalisés. Lorsqu'on fait référence aux indicateurs de réussite, il est important d'inclure un résumé des preuves qualitatives plutôt que des données brutes. Par exemple, au lieu d'inclure toutes les transcriptions des entrevues menées, il est préférable d'inclure un résumé des thèmes fondés sur les données probantes, résumé obtenu d'une analyse de données.

## **B2 Stratégies et processus clés**

### **a. Stratégies pédagogiques**

Les projets doivent indiquer les stratégies pédagogiques qui seront utilisées pour améliorer l'apprentissage. (ex. : l'intégration de la technologie, la clarification et la communication des résultats d'apprentissage, l'enseignement différencié, etc.)

### **b. Évaluation des élèves**

Les projets du PARSA permettent d'obtenir annuellement des preuves de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves. L'évaluation comprend la description, la collecte, l'enregistrement, la notation et l'interprétation d'information relative à l'apprentissage. Les techniques d'évaluation comprennent les tests, les grilles d'évaluation, les exposés, les sondages, l'observation, les dossiers de présentation, etc. En plus des évaluations sommatives (évaluations de fin d'année), les projets doivent comprendre un échange systématique d'information entre les élèves et les enseignants à propos des progrès des élèves en vue d'atteindre des résultats d'apprentissage bien définis (aussi appelé évaluation formative). Voir les définitions d'évaluation *de* l'apprentissage et *au service de* l'apprentissage à la section I (page 7).

### **c. Gestion et coordination des projets**

Les projets doivent être gérés de manière à ce qu'ils réussissent. Cela exige une certaine forme de soutien provenant, par exemple, d'un coordinateur de projet, d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant principal. Environ 5 % des fonds du projet doivent être consacrés à la gestion et au soutien du projet. La proposition doit indiquer qui sera responsable de la gestion, ainsi que la proportion de son temps consacrée à cette activité.

### **d. Perfectionnement professionnel**

Les autorités scolaires doivent offrir des possibilités de perfectionnement professionnel dans le cadre de leur plan. Le perfectionnement professionnel est un aspect essentiel de l'amélioration du rendement scolaire.

- On prévoit que le perfectionnement professionnel représente au moins 15 % des dépenses du projet. Le perfectionnement professionnel comprend les ressources, le matériel, les consultants invités, les frais afférents, le transport, l'hébergement, les installations et autres coûts connexes.
- Le perfectionnement professionnel qui marche bien est centré sur l'amélioration de l'apprentissage et est généralement continu, intégré à la pédagogie, fondé sur la recherche et incorporé à une multitude de contextes d'enseignement.
- Une manière bien conçue d'aborder le perfectionnement professionnel est essentielle à la réussite de la mise en œuvre des objectifs du PARSA. Pour des idées, se reporter à *Perfectionnement professionnel – Guide de planification globale*.

e. **Participation des parents et de la communauté**

Les parents doivent participer à la planification de la proposition ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets. L'implication des parents contribue grandement à la réussite des élèves et peut faire partie intégrante d'un projet du PARSA. Les entreprises, les organismes communautaires et les autres groupes peuvent également jouer un rôle important dans la réussite d'un projet.

f. **Communication et diffusion des connaissances**

Par communication, on entend le partage à grande échelle des activités des projets du PARSA et de leurs répercussions sur l'apprentissage. Le public potentiel inclut les parents, les membres de la collectivité, les conseils scolaires, les médias et le personnel des écoles au sein et au-delà des autorités scolaires. Il y a plusieurs moyens de diffuser de nouvelles connaissances et pratiques, notamment la documentation d'un projet, les ateliers, les symposiums, le site Web du PARSA, les monographies, les résumés de recherche et les articles publiés dans le bulletin *L'Amélioration du rendement scolaire : Quoi de neuf?*, dans le *ATA News*, ainsi que dans les revues spécialisées.

g. **Réseautage**

Les responsables de projet sont encouragés à utiliser les réseaux de diffusion des connaissances ainsi que d'échange ou de création d'information, d'idées et de ressources. Le réseautage comprend les communications en personne et à distance autour du partage de pratiques pédagogiques ou de problèmes, communications susceptibles d'intéresser un individu ou un groupe.

h. **Intégration et durabilité**

L'intégration a lieu quand les éducateurs incorporent de nouvelles pratiques, stratégies, connaissances et constatations clés dans leurs démarches pédagogiques. Théoriquement, les pratiques pédagogiques et l'apprentissage seront transférables à d'autres classes ou situations et à d'autres membres du personnel, en plus des enseignants et des élèves qui participent au projet.

Les projets doivent indiquer comment les enseignants intégreront ce qu'ils ont appris : comment ils incorporeront dans leur répertoire de méthodes pédagogiques, les nouvelles pratiques et stratégies, les nouveaux acquis et les constatations clés.

Les connaissances issues de la recherche et de la mise en œuvre du projet devraient être incorporées systématiquement dans les pratiques des écoles et dans l'ensemble du système d'éducation en tant que partie intégrante des priorités et de la répartition des fonds de l'autorité scolaire. La durabilité comprend le transfert et l'établissement de pratiques en tant que composantes de la culture d'une école ou d'une autorité scolaire.

Les projets du PARSA sont conçus pour avoir un effet durable sur les pratiques pédagogiques utilisées dans les écoles. Le plan devrait préciser la manière de

continuer à faire profiter les élèves du projet et à favoriser des pratiques enseignantes efficaces pendant des années à venir (après le projet du PARSA).

i. **Processus d'évaluation des projets**

Les indicateurs de réussite sont plus convaincants s'ils sont corroborés par plusieurs sources. Les projets décrivent les méthodes d'évaluation et les sources de données qui serviront à évaluer la réussite de leur projet. On recommande le recours à une variété de méthodes (par ex., évaluation des élèves, sondages), de sources de données (élèves, parents, enseignants), et de niveaux (p. ex., 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année, etc.).

**B3 Besoins en personnel**

Les projets doivent nommer les personnes qui y participeront. Les participants peuvent être les enseignants et les coordonnateurs du PARSA, d'autres professionnels, les aides-enseignants ainsi que le personnel administratif et de soutien.

**B4 Budget et rapport financier**

Toutes les propositions de projet doivent être accompagnées d'un budget. La somme visée par la demande de fonds présentée à Alberta Education ne doit pas dépasser le total des fonds auxquels l'autorité scolaire a droit. Tous les fonds accordés dans le cadre du PARSA doivent être affectés à des projets du PARSA. Si une autorité scolaire décide d'investir plus d'argent dans un projet que les fonds qui lui sont accordés par la province, elle doit préciser ce fait dans sa proposition.

Il est reconnu que l'amélioration du rendement scolaire n'est pas une solution miracle, mais plutôt un processus systématique qui exige la collaboration, l'engagement et le soutien constants des intervenants. Les exigences du PARSA en ce qui a trait à l'établissement du budget, à la présentation de rapports et à la responsabilisation visent à promouvoir l'efficacité et l'efficacités à long terme plutôt que des changements à brève échéance.

**B5 Annexe (facultatif)**

De l'information supplémentaire susceptible de faciliter la compréhension du projet peut être annexée sous forme de tableur Excel, de vidéos, d'images ou en format Word.

**B6 Coordonnées des personnes-ressources pour le projet**

Il faut inclure les coordonnées des personnes-ressources qui peuvent fournir de l'information supplémentaire sur le projet.

**B7 Attestation du directeur général (de la directrice générale)**

La date limite pour présenter les **propositions de projets dans le cadre du PARSA** à la School Improvement Branch est le 30 avril de chaque année.

Le directeur général ou la directrice générale doit attester que le projet :

1. tient compte des besoins reconnus;
2. précise les objectifs, les stratégies, les écoles, les niveaux, etc., qui diffèrent de ceux mentionnés dans les propositions pour le 1<sup>er</sup> cycle (2000-2003), le 2<sup>e</sup> cycle (2003-2006) et le 3<sup>e</sup> cycle (2006-2009);
3. a fait appel à la participation de la communauté scolaire, y compris celle des conseils d'école;
4. a le soutien des personnes chargées de la mise en œuvre;
5. s'appuie sur des données de recherche;
6. a des processus en place permettant une surveillance tout au long du cycle;
7. prévoit des mesures locales ou provinciales (quantitatives et qualitatives) qui semblent raisonnables;
8. comprend des objectifs d'amélioration réalisables;
9. propose des stratégies susceptibles de permettre d'atteindre les cibles et les objectifs d'amélioration visés;
10. comprend un plan réalisable de diffusion et de partage des connaissances;
11. propose des méthodes d'évaluation adéquates;
12. est conforme à la FOIP (loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) concernant les noms dans la proposition et les annexes.

Conformément au processus de responsabilisation, le directeur général doit attester que le projet répond aux exigences de projet telles qu'énoncées dans le présent *Guide*.

### III. Examen et approbation des propositions de projets

1. Il incombe à la School Improvement Branch (SIB) d'analyser les propositions de projets présentées par les autorités scolaires et de les approuver.
2. C'est dans un esprit d'ouverture, de collaboration, de confiance, de participation, de simplicité et de conformité au cadre de référence établi par le AISI Education Partners Steering Committee que la SIB aborde son rôle et ses responsabilités.
3. La SIB fournit aux autorités scolaires les critères d'approbation des projets.
4. La SIB demande des explications aux autorités scolaires et leur demande de modifier leurs projets lorsque cela est nécessaire.
5. La SIB prend une décision sur l'approbation du projet et en avise l'autorité scolaire par le truchement du système Extranet du PARSA.
6. Si certains éléments d'une proposition de projet posent des problèmes, la SIB tente de régler la situation en consultation avec l'autorité scolaire et indique clairement les modifications qui doivent être effectuées.
7. Si une proposition de projet est refusée, l'autorité scolaire peut demander à la SIB de procéder à un second examen.

### IV. Diffusion des rapports, des évaluations et des connaissances

#### 1. Les rapports

- 1.1 **L'indication de réussite**, c'est la synthèse du jugement professionnel porté aux niveaux local et provincial par rapport au degré d'atteinte des cibles d'amélioration visées. Ce jugement est établi en fonction d'une analyse de toutes les données d'évaluation relatives aux résultats pour le projet. On encourage le recours à une variété de sources de données et de méthodes. Il faut absolument tenir compte du fait qu'il faut peut-être plus d'une année pour qu'un projet réussisse. Si une baisse apparente est enregistrée au cours d'une seule année, cela ne veut pas dire que le projet est voué à l'échec. Cependant, il y aurait lieu de faire analyser la situation par l'équipe du PARSA de l'autorité scolaire.
- 1.2 Toutes les autorités scolaires doivent indiquer les fonds du PARSA dans la section du rapport budgétaire annuel et dans la section des revenus et dépenses des états financiers vérifiés.
- 1.3 Un rapport annuel du projet du PARSA doit être soumis à la SIB au plus tard le 15 octobre de chaque année. Le directeur général doit attester que l'information fournie dans ce rapport est exacte, fiable et valide et que toutes les exigences du PARSA ont été respectées.

- 1.4 Les fonds sont distribués aux autorités scolaires à compter du mois de septembre de la première année du cycle, en fonction de l'approbation du projet. Pour les autres années, les fonds sont accordés sur présentation du rapport annuel du projet du PARSA.
- 1.5 Les exigences en matière de rapport sont les suivantes.

<p><b>Rapports financiers de l'autorité scolaire</b></p> <p>Un poste au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport budgétaire annuel</li> <li>• États financiers vérifiés</li> </ul>	<p>Le 30 avril</p> <p>Le 30 novembre</p>
<p><b>Rapports sur les projets du PARSA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'évaluation annuel de projet du PARSA</li> <li>• Rapport final de projet du PARSA</li> </ul>	<p>Le 15 octobre</p>
<p><b>Rapports sur les résultats annuels en éducation</b></p>	<p>Le 30 novembre</p>

## 2. Évaluations périodiques, annuelles et sommatives

- 2.1 Les autorités scolaires décident des mesures, processus et politiques qu'elles adoptent en matière d'évaluations périodiques, annuelles et sommatives dans le cadre de leurs activités de planification, de gestion et d'évaluation.
- 2.2 Les autorités scolaires doivent faire le nécessaire pour effectuer des évaluations périodiques en fonction d'un cycle naturel (p. ex., trimestriellement ou selon un autre échéancier cyclique qu'aura choisi l'autorité scolaire) et pour comparer les données de référence et les cibles (tant intérimaires que finales) aux progrès réels.
- 2.3 Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation*, qui doit être présenté au plus tard le 30 novembre, doit renfermer un lien Web au rapport d'évaluation annuel de l'autorité pour chaque projet du PARSA.
- 2.4 Les activités d'évaluation doivent satisfaire aux normes professionnelles et être menées conformément aux cibles, mesures et indications de réussite décrites à la section II du présent *Guide*.
- 2.5 La SIB collabore avec chaque autorité scolaire concernant la réussite annuelle des projets pluriannuels.

- 2.6 Les fonds cessent d'être accordés au cours des années subséquentes si, selon l'avis professionnel de la SIB et du personnel de l'autorité scolaire, le projet n'a pas réussi et si l'autorité scolaire ne souhaite pas poursuivre le projet.
- 2.7 Dans le cas de l'abandon d'un projet n'ayant pas réussi, les fonds peuvent être transférés à d'autres projets existants ou être affectés à un nouveau projet, une fois que ce dernier aura reçu l'approbation de la SIB.
- 2.8 Le financement des propositions présentées ou approuvées après le 1<sup>er</sup> septembre commence au cours du mois qui suit l'approbation. Il peut comprendre des fonds « rétroactifs » si le budget du projet en tient compte et si la SIB en décide ainsi.
- 2.9 Une autorité peut retirer un projet en tout temps si elle estime qu'il est voué à l'échec. Elle peut alors présenter une nouvelle proposition à la suite de l'approbation de la SIB.
- 3. Diffusion des connaissances**
- 3.1 Chaque autorité scolaire est invitée à partager les résultats et de l'information sur un projet du PARSA (p. ex., par l'intermédiaire du site Web de l'autorité scolaire).
- 3.2 De concert avec ses partenaires, Alberta Education a fixé le processus et le mécanisme qui régissent le centre d'échange / site Web du PARSA. Ce centre contient les descriptions de projets, les constatations, les résultats et les conclusions ainsi que les pratiques professionnelles prometteuses.  
<<http://education.alberta.ca/aisi>>.
- 3.3 Tous les ans, chaque autorité scolaire fournit à ce site Web des renseignements sur ses projets du PARSA – constatations, résultats, conclusions et pratiques professionnelles prometteuses – afin que les réussites et les échecs puissent y être consignés.
- 3.4 Les autorités scolaires sont invitées à utiliser des technologies numériques et des approches novatrices ainsi que des méthodes classiques pour la communication et la diffusion des connaissances.
- 3.5 Le AISI Education Partners Steering Committee coordonne ou organise divers moyens et mécanismes de partage, tels que les congrès et les assemblées générales des partenaires, notamment :
- les congrès des enseignants;
  - les assemblées générales annuelles de l'ASBA;
  - les assemblées générales annuelles et la conférence annuelle des parents de l'ASCA;
  - les congrès annuels du PARSA.

## V. Échéancier annuel

Provincial	Local	Date
Confirmation par le Ministre du 4 <sup>e</sup> cycle de financement		Le 20 octobre 2008
Mises à jour de la SIB sur le PARSA à l'intention des autorités scolaires à propos du cycle 4		De décembre 2008 à janvier 2009
		À partir de 2009
	Élaboration des lignes directrices, des priorités des projets locaux, etc.	De février à avril
	Évaluation des besoins, étude de la recherche, consultation de la communauté	
	Sélection des projets et préparation des propositions de projets au niveau local	
Date limite pour soumettre les propositions		Le 30 avril
Étude et approbation des propositions du cycle 4	Planification de la mise en œuvre des projets	De mai à septembre
Versement des fonds (mensuels) aux autorités scolaires pour les projets approuvés	Mise en œuvre du projet	De septembre à août
Ateliers		Automne/Printemps
	Présentation des rapports d'évaluation annuels et des rapports finaux de projets PARSA	Le 15 octobre
Examen et approbation des rapports d'évaluation annuels et des rapports finaux de projets PARSA par la SIB		D'octobre à décembre
	Présentation du rapport sur les résultats annuels en éducation et lien au rapport PARSA	Le 30 novembre
Congrès annuel du PARSA		Février
Visites de la SIB		Printemps
<b>LE CYCLE SE RÉPÈTE</b>		

## VI. Personnes-ressources et soutien d'Alberta Education

Pour obtenir de l'aide, prière de communiquer avec la School Improvement Branch.

Personnes-ressources	Téléphone	Télécopieur
Bureau de la SIB	780-427-3160	780-415-2481
<b>Adresse :</b>	School Improvement Branch Édifice 44 Capital Boulevard 10044, 108 <sup>e</sup> Rue Edmonton (Alberta) Canada T5J 5E6 Courriel : Anna.dinatale@gov.ab.ca Maria.crudo@gov.ab.ca	

Le site Web du PARSA fournit des documents et des ressources sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation d'un projet comme décrits dans le *Guide du PARSA pour le cycle 4 (2009-2012)* : <<http://education.alberta.ca/aisi>>.

## VII. Formulaires

Des formulaires pour aider à la planification de projets du cycle 4 et à la préparation de rapports ont été simplifiés et affichés sur le site Extranet du PARSA. Ceux-ci comprennent :

1. Proposition / plan de projet du PARSA
2. Rapport d'évaluation annuel de projet du PARSA
3. Rapport final de projet du PARSA

Une version Word de ces formulaires est disponible sur le site Extranet du PARSA : <<https://phoenix.edc.gov.ab.ca/login/default.asp>>.